

Le temps des fêtes de fin d'année nous tend les bras. Avec son arrivée, il est l'heure de laisser de côté les soucis de classe, de suivi, de réunions et autres préoccupations professionnelles pour nous poser, nous tourner vers nos familles, vers nos amis, vers nous-mêmes.

Le SNE n'oublie pas que tout le monde n'aura pas la chance de pouvoir profiter pleinement des temps à venir. Notre syndicat espère néanmoins que chacun pourra partager, au moins l'espace d'un moment, la chaleur humaine dont tout être humain a besoin pour se sentir bien. Nous vous donnons rendez-vous dans deux semaines.

**D'ici là, profitez au mieux de votre temps libre et prenez bien soin de vous et de ceux que vous aimez.**

## Temps partiel dans l'Ain pour la rentrée 2024

Une évolution notable, pour la rentrée prochaine, il ne sera plus possible d'obtenir un 80,55%. Par contre, l'administration nous a confirmé que le 80% sera toujours possible et que sa rémunération demeurera à 85,70%. Le SNE regrette la disparition de cette particularité locale. Pendant les échanges avec l'administration, **notre syndicat a demandé aux services de faire droit au plus grand nombre possible de demandes de temps partiel.**

Il incombe tant de responsabilités aux enseignants qu'ils en ignorent parfois certaines ou ne savent pas comment les mettre en œuvre. La protection des mineurs face aux violences, à toutes les violences, est une problématique d'une ampleur qui a de quoi faire frémir. C'est pour se pencher sur cette épineuse question que le SNE a été reçu à l'Assemblée nationale le 6 décembre dernier.

### Protection des mineurs : le SNE à l'Assemblée nationale

Stéphanie Paris, notre secrétaire académique, a été auditionnée, en tant que déléguée syndicale, par la délégation aux droits des enfants qui consacre un cycle d'auditions à la protection des mineurs ([A visionner ici - accès ciblé aux interventions sur la droite](#)).

Après avoir écouté les professionnels de santé, la commission a reçu enseignants et assistants sociaux. Une démarche logique puisque les enseignants sont en première ligne pour signaler les cas de maltraitance. Leur rôle est central dans le repérage. Le SNE a donc expliqué aux parlementaires les difficultés que rencontrent les enseignants pour assurer cette mission.

Le SNE espère que les parlementaires présents auront bien pris la mesure de **la solitude des enseignants pour gérer des situations souvent très difficiles, de leur manque de temps pour faire le point, de leur manque de formation, du peu de lien et des retours souvent inexistantes des services sociaux et de la justice suite aux IP et signalements effectués, des menaces physiques et verbales de certaines familles, de la peur de se tromper...**

A la demande des parlementaires, **le SNE a émis des propositions** pour améliorer le repérage, la prévention, le suivi des enfants victimes de maltraitance mais **aussi pour mieux accompagner et protéger les enseignants dans ces missions.**

Si vous êtes confrontés à une situation difficile, contactez-nous.

## **Le refus du pacte a diminué le budget consacré aux enseignants 08/12**

Les moyens manquent dans l'Education nationale. Le SNE vous présente deux exemples qui illustrent cette réalité et qui montrent aussi que les enseignants et certains syndicats ont parfois une responsabilité dans cette triste situation.

### **Quand refuser le pacte appauvrit**

Le SNE avait accepté le principe du pacte. Il en avait proposé un au ministre, mais il n'a pas été retenu. Parce que le pacte ne constitue pas une revalorisation pour tous, ce dont notre syndicat convient, d'autres organisations syndicales ont appelé à ne pas s'en emparer. Elles furent plutôt écoutées par les collègues. **Pour le SNE, le pacte représente une opportunité dont il fallait oser profiter si on le pouvait.** Environ un enseignant sur quatre s'est engagé dans un pacte. Les 900 millions dévolus au pacte n'ont pas été tous employés. Conséquence ?

Le projet de loi de finances pour 2024 a diminué d'un tiers, soit environ 300 millions, la dotation prévue pour le pacte. Ainsi, si nous venons à être plus nombreux à vouloir travailler un peu plus pour arrondir nos fins de mois, ce ne sera plus possible à la hauteur de ce que certains connaissent cette année. **Moins d'argent disponible pour les enseignants, voilà ce que le refus du pacte a gagné.**

Les discussions autour de la revalorisation demeurent pourtant ouvertes. **Le SNE regrette ce gâchis qui profite peut-être à une amélioration de l'équilibre budgétaire de l'Etat, mais pas aux enseignants.**

### **Les nouvelles règles des autorisations d'absence dans le Rhône**

Le nouvel IA-DASEN du Rhône rappelle que les autorisations d'absences, autres que celles de droit, restent des mesures de bienveillance et, à ce titre, doivent être exceptionnelles. Le SNE en convient, mais certaines modifications d'attributions nous paraissent pour le moins malvenues.

Tout d'abord, en cas d'absence prévisible, il est demandé de faire une demande au moins un mois à l'avance et non plus 15 jours. **Notre syndicat juge ce délai exagérément long, spécialement à une époque où l'administration n'hésite pas à demander l'application de mesures du vendredi pour le lundi.**

Ensuite, **les absences pour les garde d'enfants malades sont modifiées.** La règle dit que nous avons droit au nombre de demi-journées hebdomadaires de service plus un jour. Pour les DASEN précédents, le mercredi était travaillé. Chaque agent pouvait donc bénéficier de 6 jours par an (10 demi-journées plus 2).

Le nouveau DASEN du Rhône considère que le mercredi n'est pas une journée travaillée. Donc, pour une école à 4 jours, vous pouvez prétendre à 5 jours par an (8 demi-journées plus 2), dans une école à 4,5 jours, c'est 5 jours et demi (9 demi-journées plus 2).

**Le SNE dénonce cette injustice de traitement entre les enseignants du 1er degré du Rhône.** Raboter sur les droits des enseignants pour grapiller des demi-journées relève de la mesquinerie. Nous l'avons indiqué au DASEN et nous espérons qu'il saura revenir sur sa décision.

Les visites que nous réalisons chaque semaine dans les écoles confirment les données statistiques. Vous soulignez de moins en moins le bien-être au travail. Il existe toujours, de même que les collègues heureux d'exercer. Mais force est de constater que nombre d'autres ont du vague à l'âme et qu'ils sont de plus nombreux à rêver d'autres horizons professionnels qu'à ceux de l'Education nationale.

## **Le départ à pas comptés ou en grand**

Une fois l'option du temps partiel levée, la première solution pour s'extraire un peu de l'Education nationale consiste à exercer une activité professionnelle accessoire. **Le cumul d'activité permet de concilier l'enseignement et une autre activité professionnelle.** Ce choix permet de se diversifier tout en conservant un filet de sécurité. Le cumul peut nécessiter une autorisation préalable de l'administration, voire être légalement interdit. ([Tous les détails ici](#))

**La seconde solution consiste à quitter purement et simplement l'Education nationale.** Pour cela, depuis 2019, un choix est offert entre la démission et la rupture conventionnelle. Ce qui est révélateur, c'est que la rupture conventionnelle n'a pas pris la place de la démission. Selon les dernières données disponibles, le nombre de démissions a continué de croître. Additionné au nombre de ruptures conventionnelles on aboutit presque au doublement du nombre de départs volontaires d'enseignants en deux ans.

Ce triste constat souligne encore une fois l'urgence de se porter au secours de notre profession. **Voilà pourquoi le SNE continue de promouvoir une meilleure considération des personnels du 1er degré,** notamment via l'amélioration des conditions de travail, de rémunération, de déroulement de carrière et de possibilités de mutation. Le ministre est supposé faire des annonces la semaine prochaine. Notre syndicat l'a interpellé autant que possible en amont. Espérons qu'il aille dans le bon sens pour les enseignants et les AESH.

## **Rendez-vous de carrière**

Vous avez contesté l'avis final rendu par le DASEN ? Vous n'avez pas eu de retour ou celui obtenu ne vous satisfait pas ? **Pensez à saisir la CAPD pour que votre dossier y soit examiné.** Les délais sont courts et doivent être respectés pour avoir une chance d'obtenir gain de cause. Le SNE est là pour vous aider dans cette démarche et pour vous représenter. Contactez vos délégués départementaux (à retrouver en pied de mail).

Vous êtes éligible à un rendez-vous de carrière cette année scolaire ? **Le SNE vous propose une aide à la préparation de cette échéance d'importance.** Une analyse et une aide syndicales qui compléteront ce que votre IEN vous a déjà indiqué. Vos délégués sont là pour vous accompagner, contactez-les.

## **Bureau académique du SNE Lyon**

Tous les délégués du SNE de l'académie de Lyon se sont réunis jeudi 30/11 à Lyon pour faire le point sur ce qui se passe au sein de notre académie pour les personnels, pour nos adhérents et pour vérifier que le fonctionnement interne de notre syndicat est satisfaisant. Les échanges furent nourris et intéressants. Il en ressort que le SNE de l'académie est plus que jamais soudé et mobilisé pour mieux défendre la cause du 1er degré et de ses personnels. Nous sommes avec vous.